

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 26 JUIN 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20 (dont 1 suppléant)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

Le 26 juin 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUÉS, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY,

Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Jean-Claude BERGER SABBATEL (suppléant)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séiez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUÉS

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

EXCUSÉS

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Séiez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2024-68

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE
MAISON FUNERAIRE**

Il est exposé au conseil communautaire que les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale sont les mêmes que celles applicables aux communes (notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2342-11, D.2343-3 et D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est rappelé que le Président en exercice ne peut présider la séance de vote des comptes administratifs. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote (article L.2121-14 du Code Générale des Collectivités Territoriales). Monsieur Yannick AMET, propose que l'assemblée désigne le Président de cette séance.

Jean-Claude FRAISSARD est élu président de la séance et indique que le compte administratif 2023 du budget annexe « maison funéraire » se résume par section comme suit :

Fonctionnement

Recettes	13 107.00 €
Dépenses	13 355.00 €
Report 2022	- 69.00 €

Investissement

Recettes	9 651.00 €
Dépenses	0.00 €
Report 2022	59 070.50 €

Dès lors, le résultat consolidé du budget annexe « maison funéraire » pour l'exercice 2023, s'élève à 68 404.50 €.

Ainsi, compte-tenu de ce qui a été précédemment exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe « maison funéraire ».

Monsieur Yannick AMET quitte la salle.

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 11 juin 2024 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 pour le budget annexe « maison funéraire ».

Yannick AMET

Président

